

DELEGATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU CONSEIL FEDERAL

Notes sur la réunion du 29 mai 1956  
(salle IV du Parlement)

- Présidence : M. Streuli, conseiller fédéral
- M. Petitpierre, conseiller fédéral  
M. Holenstein, conseiller fédéral
- Assistent : M. le ministre Zehnder, secrétaire général du  
Département politique
- M. le ministre Schaffner, directeur de la Division  
du commerce
- M. le ministre Micheli, chef de la Division des Orga-  
nisations internationales
- M. le ministre Bauer, délégué du Conseil fédéral  
auprès de l'OECE
- M. le ministre Stopper, délégué aux accords commer-  
ciaux
- M. Iklé, directeur de l'Administration des finances
- M. Kaufmann, directeur de l'OFIAMT
- M. Keller, président du directoire de la Banque  
nationale
- M. Motta, vice-président du directoire de la Banque  
nationale
- M. Long, délégué aux accords commerciaux
- M. Probst, vice-directeur de la Division du commerce
- M. Pallmann, président du Conseil de l'Ecole poly-  
technique fédérale

Ordre du jour:

- I. Expansion économique dans les pays sous-développés
- II. Aide aux pays sous-développés
- III. Exposition itinérante



M. Streuli ouvre la discussion sur les problèmes faisant l'objet de la note rédigée par M. Petitpierre.

M. Petitpierre envisage les débats de la manière suivante: Le but de la note a été de procéder à un inventaire des questions à traiter. Il propose de maintenir la discussion sur le plan des principes sans arrêter à ce stade de décisions, sauf en ce qui concerne le troisième point de l'ordre du jour (exposition itinérante) qui devrait appeler une prise de position. L'examen des questions permettra d'arrêter les rapports à préparer et de désigner les administrations à qui en confier le soin.

Le problème de l'aide aux pays sous-développés est énorme. Il présente des aspects politique, économique et financier; il est lié, dans une certaine mesure, à l'expansion économique. La question posée est de savoir si nous sommes en principe d'accord d'intensifier notre aide qui ne se manifeste aujourd'hui et dans une mesure modeste que dans le cadre de l'assistance technique.

M. Petitpierre propose que M. Schaffner présente le sujet de l'expansion économique dans les pays sous-développés, celui de l'assistance technique revenant à M. Micheli.

#### I. Expansion économique dans les pays sous-développés

M. Schaffner précise que la Division du commerce se préoccupe depuis quelque temps de la question des pays sous-développés. L'an dernier, afin de disposer d'éléments statistiques à ce sujet et de pouvoir se faire une idée de l'ordre de grandeur du problème et de la situation de la Suisse par rapport à ses concurrents, nos légations ont été chargées de procéder à une vaste enquête. Brossant ensuite un bref historique du développement de l'industrie suisse, M. Schaffner souligne les difficultés auxquelles elle s'est heurtée en Europe bien avant la guerre et qui l'ont amenée à s'ouvrir des débouchés hors d'Europe. Il cite à ce sujet un exposé du Professeur Bosshart de la "Handelshochschule St. Gallen". Les efforts entrepris à l'époque ont permis de maintenir une position dominante dans les pays qui constituent nos principaux débouchés. La Suisse a dû pratiquer une politique de présence. Certes, un léger recul a été constaté ces derniers temps; il provient du fait que les autres pays ont repris progressivement leur place. Cependant, les statistiques sont trompeuses. Pour les Etats-Unis par exemple, il s'agit souvent de dons, dans d'autres cas, de livraisons de complexes industriels que nous ne sommes pas en mesure de fournir. Mais le développement de nos exportations est remarquable. Toutefois, il faut s'adapter à de nouvelles méthodes. Le temps est passé où l'on pouvait appliquer la formule du "do ut des" avec les pays sous-développés. Notre industrie n'a plus le monopole des livraisons d'équipement; les colorants et les machines ne sont plus des produits rares. La plupart de ces pays sont en outre débiteurs vis-à-vis de nous. Un réseau d'accords bilatéraux a été mis sur pied; il fonctionne encore à la perfection. L'Inde, l'Indonésie, la zone franc, l'Egypte,

etc. ont été approchées en temps utile. Mais l'exemple de l'Amérique du Sud prouve que le temps des accords bilatéraux, de la politique dirigée, est dépassé. D'autres méthodes sont en présence: l'une, préconisée par M. Stopper, tend à intensifier notre pénétration sur les marchés étrangers par la participation aux foires, l'envoi de missions, la mise à disposition d'experts, l'ouverture de crédits, l'utilisation de l'arme que constitue l'abondance des capitaux en Suisse. Une étude rédigée à ce sujet par M. Stopper a été soumise au "Vorort", afin d'étudier ce qui serait possible de faire pour améliorer notre expansion économique. On verra ainsi plus clair dans ce domaine vers l'automne.

L'amélioration du système actuel de la garantie contre les risques à l'exportation est du ressort de la commission présidée par M. Kaufmann. Elle prépare une nouvelle législation qui, du fait de la haute conjoncture, ne devrait pas entrer immédiatement en vigueur.

Au sujet de la création d'une banque d'exportation, M. Schaffner se réfère aux opinions plutôt négatives exprimées à cet égard dans le cadre de la 200<sup>e</sup> séance de la Chambre suisse du commerce.

Enfin, tout ce qui pourrait contribuer à améliorer nos courants d'exportation ressortit du domaine de l'Office suisse d'expansion commerciale. Il lui appartiendra de se pencher sur ces différentes suggestions. Mais ceci pose immédiatement le problème des subventions. Le budget actuel de l'OSEC est trop limité pour permettre encore un développement de l'activité actuelle. L'industrie privée elle-même n'est pas convaincue de la nécessité d'un nouvel effort.

D'une manière générale, le problème de l'expansion évoqué par M. Petitpierre est en pleine étude. Quant à l'aide économique bilatérale, M. Schaffner estime que peu de chose peut encore être fait dans ce domaine. Elle s'identifie d'ailleurs avec l'expansion économique. Il faudrait éviter de se lancer dans le système des dons, mais plutôt améliorer les modalités d'octroi de crédits à court et à moyen terme.

M. Streuli remarque que l'étude rédigée par M. Bosshart reflète des faits aujourd'hui dépassés. A son avis, notre industrie reste sur ses positions. La discussion est ouverte sur le problème de la garantie des risques à l'exportation.

#### 1. Garantie des risques à l'exportation

M. Hostenstein salue la relation établie entre l'aide aux pays sous-développés et le problème du financement de nos exportations. Nous avons ainsi la possibilité d'étudier dans notre industrie les éventualités qui s'offrent<sup>et</sup> d'apporter par ce biais une aide aux pays sous-développés. L'aide à l'exportation, indépendamment de ce problème, est l'un des points au programme du rapport de M. Stopper. Le sens de la révision de la garantie des risques consiste à pouvoir mieux financer nos exportations en facilitant l'ouverture

de crédits, à les mobiliser à moyen ou à long terme. Nous devons nous efforcer de rendre plus favorable le système de la garantie, afin de rendre inutile la création d'une banque d'exportation. Les améliorations envisagées que M. Hostenstein décrit, adaptant la garantie des risques aux besoins actuels, devraient faciliter d'autant le financement à long terme, compte tenu de la participation de l'industrie. Mais on doit éviter d'aller trop loin dans cette voie, sinon on rend dangereuse la concurrence. Il faut suivre l'expérience de la "World Bank" et laisser une part de responsabilité à l'industrie. Si l'on étudie le rapport de M. Stopper, on ne peut pas dire que la Suisse ait négligé les pays sous-développés. Ce n'est d'ailleurs pas leur rendre un grand service que les pousser à emprunter. L'exemple de l'Argentine est frappant. En résumé, si la garantie des risques à l'exportation est améliorée comme cela est envisagé, de grands progrès auront été réalisés dans la voie des investissements à long terme, les banques le reconnaissent. Des formules de coopération entre tous les secteurs de notre industrie, les banques commerciales et les assurances, seront élaborées, qui éviteront de créer de nouveaux organismes. Un autre objectif devrait retenir notre attention: la coopération avec la BIRD et la Société financière internationale. D'autres possibilités nous sont ouvertes. Ces institutions pourraient nous faciliter notre tâche à l'avenir dans nos relations avec les pays sous-développés. La BIRD présente en outre cet avantage de disposer d'une organisation de contrôle dans les pays en cause, permettant de suivre la réalisation des projets envisagés. Dans une certaine mesure, nos assurances ne pourraient-elles pas, jusqu'à une certaine limite, prendre dans leurs fonds de garantie des obligations de la BIRD? Il appartient à l'industrie privée de veiller à augmenter ses relations avec les deux organisations internationales en cause et nos banques commerciales.

M. Petitpierre propose d'attendre des propositions concrètes sur le point 1 de l'ordre du jour (garantie des risques à l'exportation) et de charger la délégation permanente de poursuivre ses études.

M. Kaufmann rappelle qu'il existe une commission de la garantie des risques à l'exportation qui s'occupe de ce problème avec la Division du commerce et l'Administration des finances. Elle recherche une application maximum de la législation existante, mais elle est d'avis que les limites actuelles devraient en être élargies si l'on veut augmenter son activité. Le rôle des banques est considérable; elles doivent être associées dès le début aux travaux.

M. Streuli est d'avis qu'il convient donc d'attendre, comme l'a proposé M. Petitpierre, des propositions concrètes. Puis la délégation du Conseil fédéral se prononcera en pleine connaissance de cause. Une problème devrait être résolu: celui de savoir quelle charge devrait être supportée par l'économie. Est-ce la tâche de la Confédération, est-ce celle de l'industrie de promouvoir l'expansion économique? Il souligne l'aspect de politique conjoncturelle que présente ce problème.

M. Homberger réplique que la répartition des charges sera précisée lors des règlements finaux. Le bénéfice ne sera pas compris; il sera à la charge de l'industrie.

## 2. Création d'une banque d'exportation

M. Streuli pose la question de savoir s'il conviendrait de pousser ou non la création d'une banque d'exportation ou d'une assurance contre les risques d'exportation. Il fait allusion à la prise de position négative de M. Speich de la Société de banque suisse.

M. Stopper fait remarquer que les pays sous-développés ont de grands besoins de capitaux. Les livraisons qui leur sont faites sont en général accompagnées de crédits à court terme. Il en résulte un danger de déséquilibre croissant. Le capital ne se forme pas et ne fournit pas les moyens d'amortissement à long terme. Il cite à cet égard le cas de l'Argentine. D'autres pays se trouvent dans la même situation. Le financement pur présente de gros risques; il ne devrait être utilisé que s'il n'existe pas d'autres moyens. Les banques sont plus qualifiées dans ce domaine. Ce ne devrait être qu'un moyen extrême.

Pour M. Homberger, l'augmentation de la garantie des risques à l'exportation, entraînant l'appui des milieux financiers, devrait suffire. La garantie constitue en quelque sorte le succédané d'une banque. L'idée de créer une telle banque lui paraît dangereuse.

M. Petitpierre propose qu'en étudiant le problème de la garantie contre les risques à l'exportation, l'opportunité de la création d'une banque d'exportation soit également traitée. La Banque nationale devrait également donner son avis sur l'ensemble du problème.

M. Keller est tout à fait d'accord avec cette proposition. Il craint que l'on ne cherche de la part de l'administration et des banques une voie facile. Nous devons éviter le réescompte automatique qui serait en contradiction avec notre politique monétaire.

M. Streuli ne partage pas l'avis exprimé par les grandes banques sur la création d'une banque d'investissements. Il est d'avis qu'il ne faut pas abandonner cette idée aussi longtemps que les banques n'auront pas arrêté une position plus positive à l'égard du problème de la garantie des risques à l'exportation. Il faut la mettre de côté et étudier par quoi on peut la remplacer. Elle peut paraître nécessaire, car elle aurait une autre activité qu'une banque commerciale. Elle pourrait servir de relais. Il partage l'avis de M. Petitpierre que la question devra être traitée en même temps que la garantie des risques à l'exportation.

3. Envoi de "Goodwill Missions"
4. Invitation en Suisse de délégations et d'hommes d'Etat étrangers
5. Participation suisse à des expositions dans les pays sous-développés

M. Hostenstein est d'avis que ces trois questions présentent beaucoup plus un aspect psychologique que purement commercial.

M. Stopper estime que les "Goodwill Missions" ont leur valeur; elles soutiennent l'action privée. Il cite à cet égard le Venezuela et le cas de l'Italie et de la Suisse vis-à-vis de ce pays. L'Italie, grâce à l'envoi d'une mission, d'une participation à une exposition, a su créer en sa faveur, alors que ce pays se trouvait dans la même position que nous, un climat de sympathie. Il faut, en outre, tenir compte des complexes des pays sous-développés, des questions de prestige. Il cite le cas du Chili; nous avons eu avec ce pays deux crises. La visite qu'il a faite l'an dernier a permis d'améliorer très sensiblement l'atmosphère. Il faut faire plus dans ce domaine sans exagérer cependant. Quant aux expositions, notre intérêt s'est concentré sur l'Europe; nous devons voir plus loin.

M. Homberger appuie ce qui vient d'être dit. L'aspect financier d'une action de l'OSEC se pose. La politique des expositions est importante; mais avec le budget actuel, il n'est pas possible de faire quoi que ce soit. L'industrie supporte déjà 60 à 70% des dépenses.

M. Hostenstein estime que ces problèmes doivent retenir notre attention. Il faut tenir compte de l'aspect psychologique, alors que l'ère coloniale est passée. Nous ne devons arriver aujourd'hui-même à des décisions mais procéder à des études et arriver à des propositions concrètes.

M. Petitpierre propose que M. Stopper fasse des propositions précises. Il devrait indiquer quels sont les pays à atteindre par des missions, la composition de ces dernières (représentants du gouvernement, professeurs, fonctionnaires supérieurs).

M. Schaffner est d'avis qu'il faut adapter le remède à la maladie. Il n'existe pas de solution passe-partout. On ne peut pas tout fixer par avance. D'autre part, tant le personnel disponible que les moyens sont limités.

M. Petitpierre est d'accord que l'élaboration d'un plan d'ensemble est impossible, mais il aimerait savoir s'il faudrait, aujourd'hui-même, envoyer de telles missions, où, et composées de qui?

M. Zehnder va plus loin que M. Schaffner. Il ne faut pas attendre le danger pour agir. Le voyage de M. Stopper a été instructif à ce sujet. Il convient d'aller résolument de l'avant.

M. Stopper est d'accord. Il appartient à la Confédération d'agir. Il est inutile d'attendre une catastrophe pour aller de l'avant. On peut soumettre un plan général tel que l'envisageait M. Petitpierre. Dans le cas de l'Ethiopie par exemple, on peut regretter que le Conseil fédéral n'ait pas mis sur pied pour l'anniversaire du couronnement du Roi des Rois une mission extraordinaire dont la présidence aurait été conférée à un ancien conseiller fédéral. Il marque son regret que l'industrie ait été absente à la foire commerciale qui avait été organisée à cette occasion.

En ce qui a trait à une participation suisse à des expositions dans les pays sous-développés, le problème se résume à une question financière. M. Stopper est d'avis que l'industrie, surtout en période de haute conjoncture, devrait faire plus, afin de créer l'atmosphère propice à une pénétration sur de nouveaux marchés.

Il est convenu finalement que M. Petitpierre fera préparer un exposé sur les points 3 à 5, en collaboration avec la Division du commerce sur les questions qui sont de sa compétence.

6. Meilleure adaptation de nos exportateurs à la mentalité locale.
7. Renforcement de nos représentations diplomatiques et consulaires.
8. Formation plus poussée de nos agents à l'extérieur chargés des affaires commerciales.
9. Renforcement de nos colonies au point de vue quantitatif et qualitatif.

M. Petitpierre est d'avis qu'il convient d'exercer une plus grande influence sur la jeunesse et de préparer davantage de jeunes gens afin qu'ils puissent se rendre à l'étranger, soit comme experts, soit comme représentants de l'exportation suisse. Cet aspect est encore plus important lorsqu'il s'agit d'apporter une aide aux pays sous-développés. Il regrette que l'esprit pionnier qui existait en Suisse il y a une centaine d'années ait disparu. Il conviendrait de le faire revivre. Il propose que le Département politique soit chargé d'étudier cette question et fasse des suggestions dans ce domaine.

M. Keller : C'est dans le cadre des écoles supérieures de commerce que devrait s'exercer l'influence à laquelle fait allusion le chef du Département politique. Il conviendrait d'y introduire une nouvelle psychologie. Du fait de l'évolution des idées

dans le monde, les peuples doivent être approchés de manière différente qu'autrefois. Il faut préparer notre jeunesse à ces tâches.

M. Stopper estime que les grandes entreprises se sont adaptées à la mentalité des pays qu'elles prospectent. Ce sont en revanche plutôt les petites et moyennes entreprises qui devraient faire un effort particulier dans ce domaine. Nos représentations devraient attirer plus particulièrement notre attention sur les erreurs commises par nos industriels dans les pays où elles sont installées, afin de permettre de parer aux lacunes qu'elles constatent. Il faut cependant être conscient que nos services commerciaux ne sont peut-être pas suffisamment préparés à une telle tâche.

M. Pallmann reconnaît l'intérêt d'un effort accru dans le domaine de nos relations avec l'extérieur. Il souligne cependant que nos industries désirent éviter les départs à l'étranger du personnel qualifié dont dispose la Suisse. Une solution pourrait être trouvée qui consisterait à placer ce personnel dans les succursales des maisons suisses à l'étranger. Quant à l'aide technique, il est très difficile de mobiliser des personnalités qualifiées. Ce que l'on pourrait faire afin de préparer les jeunes à leur nouvelle tâche, ce serait de leur permettre, grâce à des bourses, de participer à côté de nos experts les plus qualifiés à leurs travaux. Ainsi pourrait être assurée la relève.

M. Kaufmann se déclare prêt à collaborer à l'étude du point 9 qui consiste à renforcer nos colonies au point de vue quantitatif et qualitatif.

Quant au renforcement de nos représentations diplomatiques et consulaires et la formation plus poussée de nos agents à l'extérieur chargé des affaires commerciales (point 7 et 8), il est convenu de charger le Département politique et la Division du commerce de rédiger en commun des propositions concrètes à ce sujet.

Sur le point 7, M. Homberger suggère de laisser nos représentants commerciaux plus longtemps sur place, en raison des difficultés que présente leur adaptation aux conditions locales. Il reconnaît toutefois les difficultés que soulève une telle proposition et admet que la situation s'est fortement améliorée par rapport à ce qui s'est passé précédemment.

M. Petitpierre réplique que le problème soulève de grosses difficultés. Les postes à l'étranger sont de nature très diverse. Certains, à climat tropical, obligent à limiter le séjour des diplomates qui s'y rendent à un maximum de deux ans et demi. Le fait, en outre, que des diplomates aient épousé des étrangères ne facilite pas non plus les questions de transfert. Il reconnaît toutefois que quelque chose pourrait être fait dans ce domaine.

M. Streuli serait d'avis qu'il faudrait laisser les agents chargés des questions commerciales au moins cinq ans en poste.



M. Stopper suggère que l'on envisage la possibilité d'accorder des compensations financières à ceux qui seraient de ce fait obligés de rester plus longtemps dans des postes jouissant de conditions moins favorables que d'autres.

## II. Aide aux pays sous-développés

### A) Catégories de pays sous-développés

M. Petitpierre reconnaît que les catégories qu'il propose sont quelque peu arbitraires. Il est toutefois nécessaire de procéder à un classement, car on ne peut pas traiter ces pays selon les mêmes principes. Le complexe Maroc/Tunisie/Algérie doit faire l'objet d'un examen particulier. Nos colonies<sup>v</sup> sont nombreuses. Nous y avons des intérêts économiques importants. Ces trois territoires devraient rester rattachés économiquement à l'Europe. On pourrait envisager leur adhésion à l'OECE.

M. Petitpierre propose que ce problème particulier soit étudié par le Département politique, la Division du commerce et notre délégation à l'OECE, en vue d'examiner ce que notre pays pourrait faire à ce sujet. D'une manière générale, la Suisse est mieux placée que les autres pays du fait qu'elle n'a jamais été une puissance colonisatrice. Quant à l'aide économique, celle-ci se confond plus ou moins avec l'expansion économique. Il remarque que, si la Suisse accorde des prêts, la question du taux d'intérêt pose certains problèmes. L'URSS, en effet, est à même de faire des prêts à longue échéance avec des taux de 2 à 2 1/2%. On pourrait envisager la conclusion d'accords avec des pays déterminés pour la création, par exemple, d'usines. Dans ce sens, la Suède fait un effort particulier en Ethiopie dans le cadre de l'aviation civile et au Pakistan où elle a installé entièrement une école technique. La Norvège également n'est pas restée inactive et a porté son effort sur les pêcheries en Inde. Il y a là une possibilité intéressante d'aide.

M. Streuli propose que le problème plus particulier du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie soit étudié par le Département politique, la Division du commerce et M. le Ministre Bauer, comme l'a suggéré M. Petitpierre. Il ouvre la discussion sur la forme de l'aide.

#### a) l. Aide économique bilatérale

M. Hömberger fait allusion, en ce qui a trait à l'aide \*bilaté économique\*, au rapport de M. Stopper. Une étude sur cette base est rale actuellement en cours. Des personnalités économiques en relation avec les pays en cause y participent, mettant à disposition leurs expériences en la matière. Le "Vorort" espère pouvoir terminer sa réponse aux questions soulevées par le rapport Stopper vers l'automne.

M. Zehnder: La Suisse a un intérêt à se préoccuper des pays sous-développés. Malheureusement, la constellation politique a politisé le problème de l'aide. Nous aurons à examiner si notre

pays peut participer à une action internationale et si une telle participation présente un intérêt pour lui. Au cas contraire, il lui restera le plan bilatéral. Notre désir de voir l'industrie suisse s'intéresser plus que maintenant aux pays sous-développés a pour corollaire un apport financier de l'Etat. M. Zehnder rappelle les propositions qu'il a faites dans son exposé sur les différentes manières d'intensifier notre expansion économique. Il y a là des possibilités intéressantes qu'il faudrait étudier. Il serait d'avis que la délégation permanente s'en saisisse.

M. Petitpierre estime que la Suisse a un devoir à l'égard des pays sous-développés. La délégation permanente, qui est chargée de défendre les intérêts de la Confédération vis-à-vis de l'étranger, doit trouver les moyens permettant à notre pays de jouer un rôle, même modeste, dans ce domaine et de sauvegarder par là des intérêts politiques qui sont aussi les nôtres. Il propose d'élargir le mandat d'étude qui serait confié à la délégation permanente en envisageant, par exemple, les modalités d'une action qui serait financée par des fonds de la Confédération.

M. Holenstein est aussi d'avis que la question est extrêmement importante. L'exemple que nous donnent déjà les petits pays devrait être suivi.

M. Stopper se demande si la Confédération serait vraiment prête à garantir les risques à l'exportation de capitaux pour permettre l'exportation vers d'autres pays.

M. Zehnder: De tels modes d'action seront valables lorsque l'on constatera un déclin de la haute conjoncture. Reprenant les suggestions de M. Petitpierre, M. Zehnder se demande si la Suisse ne pourrait pas, par exemple, se charger de la mise sur pied en Indonésie d'une école technique, les fonds mis à disposition devant permettre d'effectuer une partie des livraisons de matériel de Suisse, le reste provenant d'autres Etats. Mais qui garantira les risques encourus? Le Conseil fédéral doit trouver une solution, à moins que l'initiative privée ne résolve le problème. M. Zehnder cite à cet égard le plan allemand Krupp. De toute façon, les milieux suisses n'entendent pas supporter les risques politiques et de dévaluation.

M. Motta rappelle que la Suisse n'est pas restée inactive et qu'elle a déjà fait quelque chose dans ce domaine. Mais l'exportation de capitaux a ses limites. Par ailleurs, la Suisse a et aura également à faire face à des besoins d'investissements intérieurs considérables. Notre marché des capitaux s'est largement ouvert aux emprunts publics étrangers, puisque ceux-ci ont atteint près de deux milliards, auxquels s'ajoutent des crédits bancaires et commerciaux importants, les investissements de l'industrie, les placements en titres, les "investments trust". Il reconnaît que ces capitaux ont plutôt tendance à se placer de préférence en Europe. Il est cependant impossible de combattre à la fois sur

deux fronts en maintenant le système actuel, tout en développant dans le même temps nos exportations de capitaux également vers les pays sous-développés.

M. Streuli retient ce problème pour étude. Il appartiendra à la Banque nationale qui est compétente de rédiger un exposé sur ce point. Il regrette par ailleurs que l'on ne sache pas aussi à l'étranger ce que la Suisse a déjà fait. Il cite à titre d'exemple le cas d'Italie où notre pays a apporté une contribution considérable au plan Vanoni.

M. Homberger indique les possibilités que nous offrent la BIRD et la Société financière internationale. Il conseille la prudence dans une action de notre part, en évitant des plans trop ambitieux. A ses yeux, la BIRD offre réellement des formes de collaboration qui devraient être soigneusement étudiées.

M. Pallmann, faisant allusion aux propositions de M. Zehnder, souligne qu'à côté de l'aspect financier, toute initiative dans ces domaines pose le problème du personnel, des experts. Il est prêt avec M. Kaufmann à étudier ces aspects plus particuliers. La Suède à laquelle a été fait allusion s'est contentée de créer une école professionnelle.

#### a) 2. Aide économique multilatérale

Le problème de l'aide économique multilatérale est provisoirement laissé en suspens. M. Petitpierre, en effet, estime que la question n'est pas encore mûre.

#### b) Aide technique

La discussion est ouverte sur l'aide technique. M. Micheli est d'avis que ce problème est le moins difficile à résoudre parce que moins nouveau que les autres. Notre action doit être poursuivie dans le cadre de l'assistance bilatérale ou multilatérale. Cette assistance consiste en la mise à disposition d'experts et l'octroi de bourses. Sur le plan bilatéral, en 1950 déjà, un crédit de fr. 200'000 fut accordé pour l'envoi de deux délégations d'experts au Népal et en Iran. Le Conseil fédéral, désireux de poursuivre son action, a demandé aux Chambres et obtenu un crédit annuel de fr. 100'000. Il a pu ainsi envoyer un certain nombre d'experts dans les pays sous-développés. Mais ce montant est insuffisant. L'ensemble du problème est à l'étude, un message sera soumis aux Chambres en vue de porter le montant de 100'000 à 500'000 pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de boursiers en Suisse et d'étendre notre action à l'étranger. Dans le cadre de l'assistance multilatérale, la Suisse participe au programme élargi des Nations Unies qui a fait suite au discours présidentiel du Président Truman en 1950, lorsque ce dernier a lancé l'idée d'une aide aux pays sous-développés. Nous mettons un million de francs par ans à la disposition de l'ONU. Le programme des Nations Unies a pris une très grande extension. 70 pays participent au financement du programme qui est de l'ordre de 25 à 28 millions. Tous les pays participants ont augmenté leur contribution. Celle de notre pays est l'une des plus

basses. Notre contribution est destinée à régler les frais de mission des experts suisses et les frais d'accueil de boursiers étrangers en Suisse. Nous mettons ainsi 50 experts chaque année à la disposition des pays sous-développés et nous accueillons 100 boursiers. Il va être proposé aux Chambres de porter notre participation de un million à un million et demi de francs. On devrait étudier à ce sujet la possibilité d'octroyer des bourses non pas uniquement pour se perfectionner dans une activité professionnelle, mais aussi pour faciliter en Suisse des études universitaires proprement dites. Il y a là une lacune dans notre pays. Les pays qui nous entourent font de très grands efforts à ce sujet. Nous n'avons en Suisse que 35 bourses universitaires d'échange à l'étranger. Le Professeur Bosch, que le Professeur Pallmann a consulté, propose que la Confédération mette à disposition les fonds nécessaires en vue d'octroyer chaque année 50 bourses universitaires à des étudiants venant de pays sous-développés, 10 à des étudiants venant de pays européens et 5 bourses pour des professeurs. Le coût de ce projet s'élèverait à 500'000 fr. par an.

M. Streuli propose que M. Micheli poursuive l'examen de ce projet avec le Professeur Pallmann et le Directeur Kaufmann.

Dans le cadre général de la discussion, M. Streuli pose la question de savoir si l'on veut vraiment agir aujourd'hui-même en vue de promouvoir une aide aux pays sous-développés alors que nous traversons une période de haute conjoncture.

M. Iklé estime qu'aussi longtemps que la Confédération est obligée de pratiquer une politique de stérilisation, il n'est pas indiqué dans le même temps de prendre des mesures qui auraient pour conséquence d'augmenter encore le volume des exportations. A son avis, il ne pourrait s'agir en l'espèce de prendre des mesures immédiates, mais bien de préparer un plan d'action à long terme.

### III. Exposition itinérante

M. Probst décrit brièvement le but du projet Jost. Il souligne que les départements intéressés devraient faire connaître leur prise de position au comité d'organisation de cette exposition itinérante.

M. Homberger estime que, si l'exposition est indépendante du point de vue financier, on ne peut que lui souhaiter bonne chance. On ne doit cependant pas perdre de vue que les organisations techniques compétentes se sont exprimées de façon défavorable sur le projet. Mais les départements n'ont pas à prendre position.

M. Petitpierre ne désire pas insister. Il déclare cependant que, si l'exposition a lieu, elle se fera sous le couvert du pavillon suisse. Il ne nous est donc pas indifférent si elle se solde pas un échec. Il faut éviter à tout prix cela. Le Département de l'économie

- 13 -

publique doit donc donner son avis. Il lui appartient de se prononcer et, sur le vu des avis défavorables exprimés, d'empêcher que cette exposition ait lieu.

M. Streuli laisse le soin au Département de l'économie publique de faire le nécessaire dans ce sens auprès du comité d'organisation.

=====

Annexe: Relevé des décisions prises.

29.5.56

Relevé des décisions  
prises par la Délégation économique permanente du Conseil fédéral  
lors de la réunion du 29 mai 1956

I. Expansion économique dans les pays sous-développés

1) Amélioration du système actuel de la garantie contre les risques à l'exportation.

La Commission de la garantie des risques à l'exportation prendra position sur le vu des propositions concrètes que prépare le Vorort. Elle soumettra son rapport au Département de l'économie publique. La question sera ensuite reprise au sein de la Délégation du Conseil fédéral, le cas échéant, en soumettant encore le rapport à la Délégation économique permanente.

2) Création d'une banque d'exportation ou d'une assurance contre les risques d'exportation.

En traitant le problème de la garantie contre les risques à l'exportation, l'opportunité de la création d'une banque d'investissements devrait être envisagée. La Banque nationale sera appelée à donner son avis sur la question. A cet effet, un rapport sera rédigé sur ce point particulier.

également

3) Envoi de "Goodwill Missions"

4) Invitation en Suisse de délégations et d'hommes d'Etat étrangers

5) Participation suisse à des expositions dans les pays sous-développés

Il est convenu qu'à l'initiative du chef du Département politique, un rapport sera élaboré sur ces trois questions, en collaboration avec la Division du commerce.

6) Meilleure adaptation de nos exportateurs à la mentalité locale

9) Renforcement de nos colonies au point de vue quantitatif et qualitatif

Le Département politique, avec la collaboration de l'OFIAMT, élaborera un rapport sur ces problèmes.

7) Renforcement de nos représentations diplomatiques et consulaires

8) Formation plus poussée de nos agents à l'extérieur chargés des affaires commerciales

Le Département politique et la Division du commerce sont chargés de préparer des propositions concrètes à cet égard.

## II. Aide à des pays sous-développés

### A. Catégories de pays sous-développés

Le Département politique, la Division du commerce et M. le Ministre Bauer sont chargés d'une étude approfondie sur le problème que pose tout particulièrement le point 3 (Maroc, Tunisie, Algérie).

### B. Forme de l'aide

#### a) Aide économique

##### 1) Bilatérale:

La Délégation économique permanente est chargée sur le vu du rapport de M. Stopper et des prises de position du Vorort quant à ses conclusions d'étudier les problèmes que soulève l'aide économique bilatérale et de proposer des solutions. Elle envisagera dans le cadre de cette aide les possibilités d'une action financée par des fonds de la Confédération. La Banque nationale se prononcera sur les aspects de politique monétaire des questions envisagées, MM. Pallmann et Kaufmann sur les problèmes de personnel.

##### 2) Multilatérale:

Il est décidé de laisser pour l'instant en suspens les problèmes évoqués sous ce problème.

#### b) Aide technique

M. le Ministre Micheli est chargé de poursuivre l'examen du projet du Professeur Bosch avec M. le Professeur Pallmann et M. le Directeur Kaufmann.

## III. Exposition itinérante (projet Jost)

Le Département de l'économie publique fera connaître au comité d'organisation la prise de position négative arrêtée à l'égard de cette exposition.